

# L'intersyndicale des retraités d'Indre et Loire communique



Mars 2013

## Le 11 octobre 2012, les retraités étaient dans la rue.

● **Pour réclamer des mesures urgentes pour stopper la dégradation du pouvoir d'achat** notamment en direction des retraités qui touchent de basses pensions.

● **Pour réclamer la création d'un droit à prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie** quel que soit l'âge, prise en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la sécurité Sociale.

● **Pour que l'accès aux soins**, sérieusement mis à mal par la hausse des dépenses de santé directes (dépassements d'honoraires, franchises,...) la hausse des cotisations des complémentaires santé et autres dispositions qui conduisent nombre de retraités à renoncer à se soigner, **soit effectif pour tous partout et à tout moment.**

● **Pour s'opposer aux dispositions préconisées par le rapport de la cour des comptes** (alignement du taux maximum de CSG pour les retraités (6.6%) sur celui des actifs (7.5%), suppression de l'abattement de 10% pour le calcul des impôts...) qui précipiteraient un nombre encore plus important de retraités, notamment des femmes, dans la précarité.

## Et depuis ?

### Revalorisation des pensions au 1er avril 2013?

Les pensions ayant été revalorisées sur la base de 1.8% pour 2012 et l'inflation moyenne pour cette même année s'élevant à 2%, le retard de 0.2 % enregistré devrait, selon la loi, être pris en compte et s'ajouter à l'inflation prévisionnelle pour 2013. Cependant, la vigilance s'impose face aux négociations sur les retraites complémentaires, les pressions du MEDEF et les déclarations du ministre CAHUZAC souhaitant une désindexation à terme, totale ou partielle, des pensions sur les prix.

### Protection sociale?

L' **ONDAM** (objectif national de dépenses de l'assurance maladie) spontané ou « tendanciel » s'établit en moyenne à 4.4 %; il devra être contenu dans la limite de 2.7 % . Il va donc falloir réaliser 2,8 milliards d'économies par an. Mais, lesquelles?

La **CASA** ( Contribution Additionnelle de Solidarité sur l'Autonomie, taxe de 0.3 % pour les retraités assujettis à la CSG à taux plein), en vigueur à compter du 1er avril 2013.

La **loi sur l'autonomie** annoncée pour la fin 2013 reste source d'inquiétude, le Président de la République ayant déclaré à Lille que la Prise en charge serait en partie solidaire mais « qu'une part de responsabilité individuelle est indispensable parce qu'il faut qu'il y ait la participation de chacun à l'effort ».

### Accès aux soins?

La **généralisation des complémentaires** est une mesure qui pourrait aller dans le bon sens si elle ne marquait le désengagement croissant de l' Assurance maladie qui pourra s'en servir comme prétexte pour diminuer encore ses remboursements. L'accord sur **les dépassements d'honoraires** officialise les dépassements qui ne sont considérés comme excessifs qu'à partir de 150 % du tarif Sécurité sociale.

Faute d'argent, plus de 14% des retraités renoncent à se soigner.

### Fiscalité?

Même si globalement, la répartition des efforts semble aller dans le bon sens, des mesures injustes comme le **blocage du barème de l'impôt** maintenu pour 2013 ou la suppression de la 1/2 part pour les personnes seules ayant élevé des enfants, **l'augmentation de deux taux de TVA** (de 19.6 à 20%, de 7 à 10 % mais de 5.5 à 5%) à compter du 1er janvier 2014 vont aggraver la situation des retraités les plus démunis.

## Nantis, les retraités?

En France, hors Paris, 12.4 % des personnes de plus de 65 ans sont sous le seuil de pauvreté. En Indre et Loire, 12.6 %. (INSEE 2010)

En France, 15.8 % de la population pauvre sont des retraités et 4.2 % des retraités sont pauvres. (INSEE 2010)

Une personne est considérée comme pauvre dès lors que son niveau de vie (revenus après impôts et prestations sociales) est inférieur à 50 % du niveau de vie médian (revenu pour lequel autant gagnent moins, autant gagnent davantage).

Le seuil est donc pour 2010 de :

- 803 euros pour une personne seule
- 1 205 euros pour un couple sans enfant.

En France, 20.5 % des personnes de plus de 75 ans bénéficient de l'APA. (Aide Personnalisée à l'Autonomie). En Indre et Loire, 16.4 %.

En cas de maintien à domicile des personnes dépendantes, le CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental) considère que les plans d'aide sont insuffisants dans 25 % des cas et que l'impact du reste à charge est non négligeable sur le budget familial.

8 618 000 personnes sont sous le seuil de pauvreté (seuil de 60% de la médiane des niveaux de vie retenu par la France) dont 1 039 000 personnes de plus de 65 ans soit 12 %.

Source INSEE 2010

# Les retraités revendiquent

## Revalorisation des pensions

• Selon le cabinet du Ministre du Budget, nos pensions seront revalorisées au 1er avril dans le cadre de la loi et dans le respect des principes habituels.

• Toutefois, cette application de la loi ne peut compenser l'augmentation importante des dépenses contraintes ainsi que l'augmentation des prélèvements fiscaux (impôts sur le revenu, TVA) et sociaux.

• Ils revendiquent une revalorisation substantielle de toutes les pensions et plus particulièrement les plus faibles. Cette revalorisation doit dépasser l'effort fait en direction du minimum vieillesse.

• Pour l'avenir, ils refusent toute désindexation des pensions, totale ou partielle, qui se traduiraient par une diminution continue du niveau de vie des retraités. Ce serait injuste socialement et inefficace économiquement.

## Loi sur le financement de la perte d'autonomie

Les retraités réaffirment leur attachement à la prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité Sociale. Le recours à des assurances privées ou mutualistes doit rester **facultatif, non indispensable et exempt de tout avantage fiscal**.

## Accès aux soins

Les retraités demandent l'**interdiction des dépassements d'honoraires**.

Pour lutter contre les déserts médicaux, le « Plan Urgence Santé » mis en place par la Région Centre prévoit la mise en place de **MSP** (Maisons de Santé Pluridisciplinaires) regroupant des personnels médicaux et paramédicaux dans le cadre de la médecine libérale.

Parallèlement à ce dispositif, les retraités proposent la **création de Centres de Santé** regroupant des personnels salariés exerçant les mêmes fonctions dans le cadre de la fonction publique Hospitalière. Un équilibre doit être trouvé avec la médecine libérale.

## Réforme des retraites

Les réformes de 1993, 2003 et 2010 n'ont pas atteint le but qui était fixé. Le besoin de financement, selon le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), passerait de 0.7% à 1% du PIB (Produit Intérieur Brut).

Il paraît normal que le nombre de retraités augmentant, la part des richesses à leur consacrer soit plus importante.

On nous présente à nouveau le recul de l'âge de départ, l'augmentation de la durée de cotisation ou la diminution des pensions comme seules solutions.

**Non, la question du financement relève avant tout des choix économiques en matière d'emploi, de qualification et de salaires.**

**Moins de chômeurs, plus de cotisations!**

## L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

### Ex minimum vieillesse

Elle est versée sous conditions de ressources et avec recours sur succession aux personnes de plus de 65 ans (revenus allocations comprises inférieurs à 9 325 €/an pour une personne seule et 14 479 €/an pour un couple). Son montant maximum est de 777.10 €/mois pour une personne seule et de 1 206.59 € pour un couple (1er avril 2012)

## Les maisons de retraite d'Indre et Loire en souffrance.

Le ratio personnel/résidents en France est de 2 à 3 fois inférieur à celui des établissements Allemands ou Suisses. Ces dernières semaines de nombreux conflits ont éclaté dans les maisons de retraite du **Département d'Indre et Loire** en raison de la faiblesse des effectifs de salariés. Ceux ci sont exposés à des situations d'épuisement et de perte de sens de leur travail. Les conséquences peuvent être dramatiques pour les résidents en termes d'alimentation, d'hygiène, de soins ou simplement de dignité.

## Plan d'Urgence Santé Région Centre

Le financement de 50 MSP d'ici la fin 2013 ainsi que 50 maisons complémentaires aux MSP d'ici 2020. est prévu dans le cadre ce plan. L'intersyndicale demande que l'installation de ces structures fasse l'objet d'un bilan notamment dans le cadre de la Conférence de territoires.

## Incidence des reformes sur le montant des retraites

Globalement, la réforme de 1993 a provoqué une baisse moyenne de pension de 6% pour l'ensemble de la population (de 7% pour les hommes et de 5% pour les femmes).

Le taux de croissance annuel des pensions avant la réforme de 1993 était de 1.3%, de 0.6% après 1993 et de 0.3% après 2003.